



INSEE PICARDIE

Analyses

n°15 - 2007

Le manque de bénéfices et d'expérience, facteurs de risque pour les entreprises

Entre 2003 et 2005, la Picardie a dénombré environ 850 défaillances par an, qui ont concerné 12 300 salariés sur l'ensemble de la période. Dans la région, l'Aisne comptabilise la proportion d'entreprises défaillantes la plus forte devant l'Oise puis la Somme. En Picardie comme en France, la construction, l'industrie et l'hôtellerie sont les secteurs les plus affectés par les défaillances ; dans ces deux derniers cités, la proportion d'entreprises défaillantes est plus élevée en Picardie qu'en France.

Les entreprises les plus vulnérables sont celles créées depuis moins de 5 ans, de forme sociétaire et comptant de 20 à 49 salariés.

Une rentabilité insuffisante accroît le risque de défaillance : une entreprise avec une faible marge a trois fois plus de risques d'être en cessation de paiement dans l'année à venir qu'une entreprise avec une marge se situant dans la moyenne. De même, un déficit de ressources à long terme multiplie par deux le risque de cessation de paiement au cours de l'exercice suivant.

Thierry COLLANGE,
Trésorerie générale
Bernard DEHON, Matthieu WYCKAERT,
Insee Picardie

¹Les cessations comprennent les reprises d'entreprises, les fermetures par la volonté du chef d'entreprise...

²Hors activités financières, entreprises agricoles et secteur non marchand.

En Picardie, il s'est créé en 2002, 4 800 entreprises dont un peu moins de 3 000 nouvelles. Parmi celles-ci, environ un millier a cessé¹ son activité au cours des trois premières années. Les défaillances ne représentent qu'environ 27 % de l'ensemble des cessations d'entreprises de moins de trois ans. D'une manière plus générale, les liquidations qui font suite à une défaillance ne représentent qu'entre 10 % et 30 % de l'ensemble des cessations d'entreprises, proportion variable avec le temps et le secteur d'activité.

Les entreprises qui sont dans l'incapacité d'honorer leurs dettes doivent, au moyen d'un « dépôt de bilan » se mettre sous la protection du Tribunal de Commerce qui arbitre entre une continuation assortie d'un apurement graduel des dettes, une cession totale ou partielle ou une liquidation dans plus de 95 % des cas.

Derrière un dépôt de bilan, caractéristique d'une situation de défaillance, trois enjeux se jouent : le devenir des employés, le patrimoine de l'entrepreneur lorsqu'il doit contribuer à la couverture du passif de l'entreprise et le paiement des dettes de l'entreprise défaillante, car des impayés sont susceptibles de fragiliser la situation des fournisseurs et d'occasionner des difficultés en cascade.

► La Somme moins touchée que l'Aisne

La Picardie compte 2 572 défaillances d'entreprises² entre 2003 et 2005 avec 12 300 salariés concernés. Si le nombre d'entreprises défaillantes par année est resté relativement stable au cours de la période, avoisinant 850 par an, l'effectif salarial concerné a fluctué de moins de 3 000 en 2003 à près de 5 000 en 2004 et 2005.

En 2005, le taux de défaillance est identique dans les trois départements de la région. En 2003, l'Aisne avait

2004, une année difficile dans l'Aisne et l'Oise

	Taux de défaillance en %			
	2003	2004	2005	Taux moyen
Aisne	2,0	2,1	1,8	2,0
Oise	1,8	2,0	1,8	1,9
Somme	1,9	1,8	1,8	1,8
Picardie	1,9	1,9	1,8	1,9
France	1,8	1,8	1,8	1,8

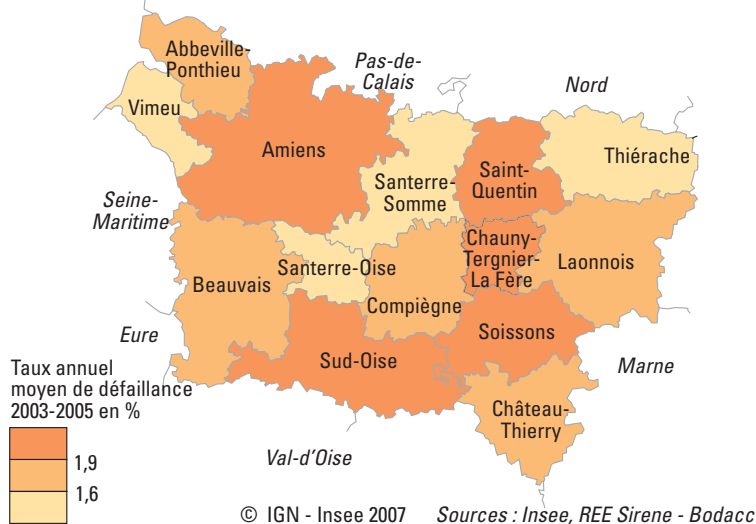
Sources : Insee, REE Sirene - Bodacc

une situation plus défavorable. L'Oise a connu une dégradation structurelle en 2004. La Somme bénéficiait d'une situation plus favorable avant 2005.

► Les zones d'emploi différemment touchées

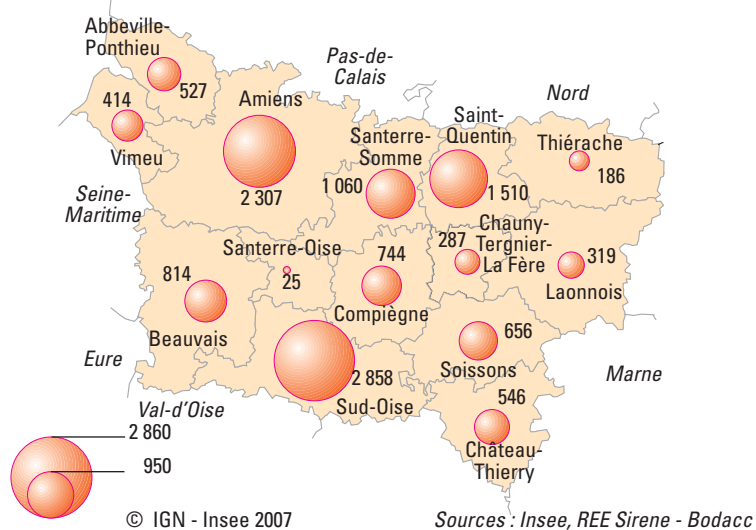
À l'intérieur des départements, les zones d'emploi sont différemment touchées. Le taux de défaillance dépasse 2 % dans cinq zones d'emploi : Chauny, Saint-Quentin, Soissons, Amiens et le Sud-Oise.

Les petites zones d'emploi picardes moins concernées par les défaillances



Amiens et le Sud-Oise cumulent plus de 4 emplois sur 10 en jeu par les défaillances

Répartition du nombre d'emplois en jeu par les défaillances entre 2003 et 2005



L'industrie picarde plus vulnérable qu'en France

Taux moyen de défaillance par secteur d'activité entre 2003 à 2005

	Picardie	France
Construction	2,6	2,8
Industrie	2,3	2,0
Transports	1,9	2,0
Commerce et réparation	1,7	1,7
Services aux entreprises	1,4	1,4
Activités immobilières	1,1	1,0
Services aux particuliers	1,7	1,5
dont Hôtels, restaurants	2,5	2,1
Autres services	0,7	0,9
Ensemble des secteurs	1,9	1,8

Sources : Insee, REE Sirene - Bodacc

³SARL, SA

La zone d'emploi de Chauny possède le taux moyen le plus élevé. Ce résultat s'explique par une année 2003 difficile, avec un taux pratiquement double de celui de 2005.

Pour les zones de Saint-Quentin et de Soissons, c'est principalement l'année 2004 qui entraîne un taux moyen élevé. La baisse continue de l'emploi industriel et la fermeture d'unités fragilisent les sous-traitants qui sont contraints aux dépôts de bilan.

Amiens et le Sud-Oise, les deux plus grandes zones d'emploi de la région, cumulent 40 % des emplois des entreprises défaillantes : dans le Sud-Oise ceci s'explique par de nombreuses créations, à l'origine de fortes mortalités d'entreprise.

En Thiérache, le taux de défaillance est le plus bas de la région et le taux de chômage parmi les plus élevés, c'est l'inverse dans le Sud-Oise. Le dynamisme économique de cette zone absorbe les effets sociaux alors que la Thiérache a plus de difficultés à régénérer son tissu économique.

► L'industrie et l'hôtellerie plus fragiles en Picardie qu'en France

La construction et l'industrie ont les taux de défaillance parmi les plus élevés, avec de lourds effets sociaux puisqu'ils cumulent 64 % des effectifs salariés affectés. Au niveau national, ces deux secteurs sont également parmi les plus atteints. Légèrement plus favorable dans la construction, le taux de défaillance picard est plus élevé dans l'industrie, ce qui peut contribuer au taux de chômage structurellement élevé d'une région restée encore largement industrielle.

Parmi les activités industrielles, le taux de défaillance atteint presque 3 % pour le secteur des biens d'équipement, particulièrement touché par la concurrence internationale.

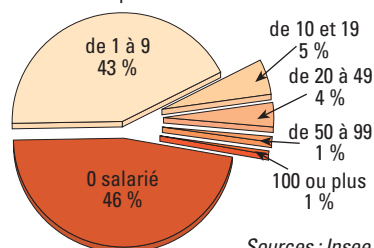
Derrière l'industrie et l'hôtellerie, le transport présente un taux proche du niveau national. Les services aux particuliers regroupent plusieurs activités : les hôtels, restaurants, les activités récréatives, culturelles et sportives ainsi que les services personnels et domestiques. L'ensemble du secteur a un taux de défaillance de 1,7 %, tiré vers le haut par l'hôtellerie-restauration dont le taux s'élève à 2,5 %.

► Les entreprises de 20 à 49 salariés sont les plus vulnérables

Près de la moitié des entreprises défaillantes picardes n'ont pas de salariés et plus de 40 % ont un effectif de 1 à 9 salariés. Les petites entreprises, avec moins de

Les entreprises de moins de 10 salariés : 89 % des dépôts de bilan

Répartition par taille des entreprises défaillantes picardes de 2003 à 2004



Sources : Insee - Bodacc

50 salariés, représentent plus de 98 % des dépôts de bilan et les 2/3 des emplois touchés.

Néanmoins, sur la période 2003/2005, les entreprises de 20 à 49 salariés semblent les plus vulnérables (taux de défaillance de 2,3 % contre 1,9 en moyenne), en particulier dans les secteurs de l'industrie et du transport.

À l'opposé, les taux de défaillance les plus faibles concernent les tailles d'entreprise « extrêmes » avec 1,3 % pour les entreprises de plus de 100 salariés et 1,8 % pour celles n'ayant aucun salarié.

► La société, catégorie juridique la plus vulnérable

La forme juridique la plus affectée par les défaillances est la société³ avec 59 % des défaillances picardes et 70 % en France. Pour une société, le patrimoine personnel est protégé car séparé du patrimoine professionnel, atténuant les effets pour l'entrepreneur. L'écart entre la Picardie et la France s'explique par les entreprises nouvellement créées : sur la période, 40 % des entreprises picardes créées ont pris la forme sociétaire et 60 % celle individuelle contre respectivement 44 % et 56 % en France.

Ce sont les sociétés à responsabilité limitée qui sont les plus représentées avec 53 % des dépôts de bilan (plus de 63 % en France). Les SARL ont un taux de défaillance de 3 %, taux deux fois plus élevé que celui des sociétés anonymes. Ces dernières, en raison de leur dimension, génèrent des conséquences sociales plus lourdes.

► Une forte mortalité chez les plus jeunes entreprises

La vulnérabilité des entreprises est surtout perceptible durant les premières années de vie. Le taux de défaillance des entreprises de 5 ans et moins, qui s'élève à 3,6 %, est 4 fois plus élevé que celui des 6 ans ou plus. La construction, le commerce et les services hors transport sont les activités les plus concernées avec un âge médian de 3,5 ans à la date du jugement de la défaillance alors qu'il est proche de 8 ans pour l'industrie et les transports. Dans ces derniers secteurs, les investissements plus élevés sont de nature à retarder le dépôt de bilan.

Cette forte « mortalité infantile » explique que les créations d'entreprises jouent un rôle important dans les défaillances. Jusqu'en 2002, le nombre des créations⁴ était stable, en dessous de 5 000 entreprises par an. Depuis 2003, leur nombre est en forte hausse et atteint, en Picardie, près de 5 800 nouvelles entreprises en 2005.

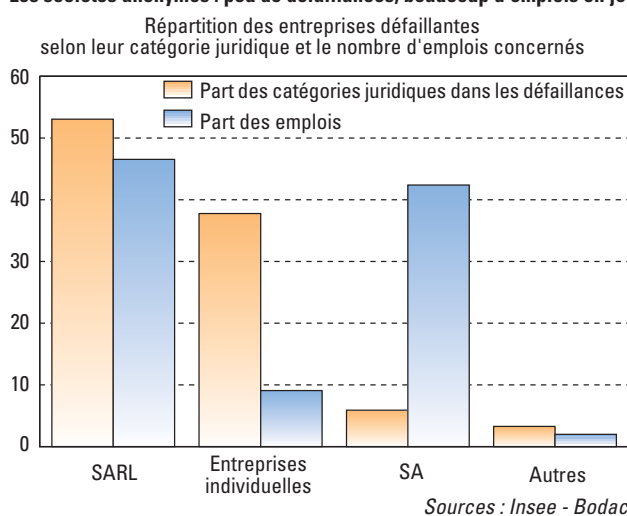
► Une faible rentabilité

Le résultat d'exploitation mesure ce que dégage l'entreprise de son activité après avoir payé les différents acteurs (les salariés et les fournisseurs...). Une rentabilité durablement faible empêche l'entreprise, sauf nouvel apport, de consolider sa situation financière pour affronter des difficultés conjoncturelles. La situation est pire si l'entreprise subit des pertes répétées. L'ouverture de la procédure de redressement judiciaire intervient souvent trop tard pour sauver l'entreprise, ce qui oblige le juge à prononcer sa liquidation judiciaire.

En Picardie, près de huit entreprises défaillantes sur dix réalisent une marge⁵ inférieure à la marge médiane régionale un an avant l'ouverture de la procédure judi-

ciaire de cessation de paiement. Une rentabilité insuffisante accroît le risque de défaillance. Toutes choses égales par ailleurs, une entreprise avec une faible marge⁶ a trois fois plus de risques d'être en cessation de paiement dans l'année à venir qu'une entreprise qui a une marge autour de la médiane. En cas de marge faible mais positive, ce risque est réduit à deux fois⁷. En cas de marge négative, le risque de défaillance est porté à 3,3 fois. La surreprésentation des entreprises qui ont subi des pertes un an avant la défaillance l'illustre : 47 % des entreprises défaillantes affichent des pertes contre 14 % pour l'ensemble des entreprises picardes. 13 % des entreprises défaillantes cumulent trois années d'affilée de pertes. Plus généralement, les marges des entreprises qui seront en cessation de paiement dans les trois ans sont parmi les plus basses de la région et ont tendance à baisser.

Les sociétés anonymes : peu de défaillances, beaucoup d'emplois en jeu



Près de 6 entreprises défaillantes sur 10 n'ont pas six ans

Répartition selon l'âge des entreprises picardes

Entreprises	Entreprises défaillantes	Ensemble des entreprises
de 3 ans ou moins	43,5	32,0
de 5 ans ou moins	58,8	40,0

Sources : Insee - Bodacc

Baisse de la rentabilité des entreprises défaillantes

Évolution du taux de marge médian avant l'ouverture d'une procédure de cessation de paiement

	3 ans avant	2 ans avant	1 an avant
Industrie	3,3	2,5	-1,7
Bâtiment	9,7	9,8	6,4
Commerce de détail	4,6	2,0	0,0
Autres commerces	4,4	3,9	0,9
Hôtels & restaurants	10,7	11,1	9,9
Services aux entreprises	3,8	3,4	0,3
Autres services	5,9	2,8	0,3

Source : Insee, Suse

⁴Créations nouvelles, reprises.

⁵Le taux de marge est défini ici comme le rapport entre l'excédent brut d'exploitation et le chiffre d'affaires.

⁶En-dessous du premier quartile des entreprises du même secteur de la région.

⁷Toutes choses égales par ailleurs.

Un retard dans l'adéquation des effectifs salariés avec l'activité réduit les performances économiques des entreprises défaillantes. La part des charges salariales et sociales dans la valeur ajoutée y est supérieure de 62 % aux autres entreprises, particulièrement dans les services pour lesquels cette part est deux fois supérieure à la moyenne régionale.

Cette gestion des ressources humaines s'accompagne d'un faible investissement. Le matériel devient obsolète, insuffisant ou inadapté, ce qui se traduit par une augmentation du taux de vétusté. La productivité apparente du travail s'en trouve réduite. Ainsi, les entreprises défaillantes dans le bâtiment et l'industrie ont une productivité apparente du travail inférieure d'un tiers à la

moyenne régionale de leur secteur. Dans le secteur hôtels, restaurants ainsi que dans le commerce de détail, l'écart passe du simple au double.

► L'insuffisance des capitaux permanents fragilise l'entreprise

Les capitaux permanents⁸ représentent les ressources à long terme de l'entreprise. Ils financent les immobilisations et le reliquat l'exploitation. Un entrepreneur pourra augmenter le montant des capitaux permanents de son entreprise par des apports de fonds, le réinvestissement des bénéfices et le recours à un emprunt plus ou moins aisé selon le niveau de garantie offerte.

77 % des entreprises défaillantes ont des capitaux permanents inférieurs aux immobilisations, contre 28 % des entreprises picardes. Ce déficit de ressources à long terme multiplie par deux le risque de cessation de paiement au cours de l'exercice suivant.

En moyenne, la situation se détériore au cours des trois années précédant la défaillance. Le financement de l'activité se fait de moins en moins avec des ressources à long terme à cause de la diminution progressive des capitaux permanents parfois conjuguée à des investissements opérés dans un contexte de recul de l'activité.

► Des difficultés de trésorerie

Faute de trésorerie dégagée en interne par les capitaux propres et/ou en externe par l'emprunt, l'entreprise adopte deux stratégies, qui peuvent se compléter l'une l'autre : payer le plus tard possible les fournisseurs⁹ et recourir à des découverts bancaires.

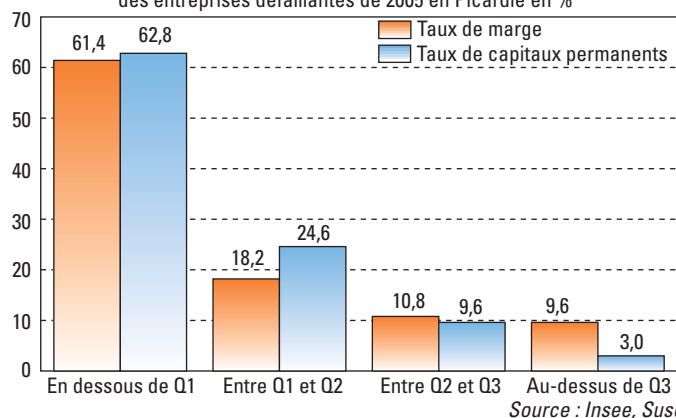
Le délai moyen de paiement des fournisseurs est de 107 jours un an avant la cessation de paiement, alors qu'il est de 76 jours en moyenne régionale. Les graves difficultés commencent quand les fournisseurs perdent confiance : ils exigent le paiement comptant des approvisionnements et, à défaut, refusent de livrer. Cette situation provoque alors inéluctablement le dépôt de bilan.

Le recours aux crédits à court terme, tel le découvert bancaire, est plus utilisé par les entreprises défaillantes que par les autres. Près de trois sur dix présentent une trésorerie négative l'exercice précédent l'ouverture de la procédure, contre une entreprise sur dix en Picardie. Le risque de dépôt de bilan est 1,8 fois plus élevé lorsque la trésorerie est négative.

Bien que certains ratios financiers permettent d'alerter le chef d'entreprise, les défaillances ne peuvent pas être prévues avec certitude plusieurs années à l'avance. D'une part, certains indicateurs de défaillance ne sont décelables que quelques mois avant la cessation de paiement. D'autre part, la défaillance peut aussi être la résultante de circonstances imprévisibles par la seule étude des comptes financiers ou la conséquence d'erreurs d'orientation ou de positionnement sur le marché. ■

Des marges et des capitaux insuffisants

Répartition selon le taux de marge et le taux de capitaux permanents en 2004 des entreprises défaillantes de 2005 en Picardie en %



Note de lecture : On classe les entreprises de la région selon leur taux de marge et leur taux de capitaux permanents du plus faible au plus fort. Parmi les 25% des entreprises ayant le taux de marge le plus faible, on compte 61,4% des entreprises défaillantes.

Pour mieux comprendre cette étude

Les défaillances d'entreprises couvrent l'ensemble des jugements prononçant, soit l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, soit directement la liquidation judiciaire. Elles ne tiennent pas compte de l'issue des procédures : redressement par continuation ou reprise, liquidation.

La notion de défaillance ne correspond pas à la notion plus large de cessation (arrêt total de l'activité économique de l'entreprise).

Taux de défaillance : rapport entre le nombre de défaillances observé l'année n et le stock d'entreprises au premier janvier de cette même année n.

L'étude porte sur les défaillances du champ « I.C.S ». Ce champ couvre les activités économiques marchandes du secteur de l'industrie, de la construction, du commerce et des services, à l'exclusion des activités financières.

Les statistiques de défaillances proviennent du Bodacc (Bulletin Officiel d'Annonces Civiles et Commerciales), qui publie tous les mois les jugements intervenus aux cours des mois précédents. Des aléas techniques peuvent faire varier considérablement le volume des publications.

Pour en savoir plus

« Légère diminution des défaillances », Insee Picardie dossier n° 41, Bilan économique et social 2005, juin 2006.

« Davantage de défaillances en 2003, moins de salariés touchés », Insee Picardie Relais n°138, 2004.

« Les défaillances d'entreprises : suivi et impact économique. Situation au troisième trimestre 2006 », Statistiques et enquêtes, Banque de France, décembre 2006.

www.insee.fr/picardie

⁸Les ressources permanentes regroupent les capitaux propres et les dettes à long et moyen termes.

⁹Le délai conventionnel pour payer ses fournisseurs est de 90 jours.